

Article 1 : Epreuves montées

Objet des épreuves :

Principe général : elles ont pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un cheval ou un poney destiné à une pratique équestre qui allie PLAISIR et SECURITE.

- CARACTERE : critère prépondérant, on recherche un animal confiant, peu émotif, disponible et coopératif avec lequel le pratiquant est en sécurité.
- ALLURES : elles doivent être adaptées à une utilisation loisir, suffisamment étendues (surtout au pas), cadencées, équilibrées.
- MODELE : on attache surtout de l'importance au dos, à l'encolure, aux aplombs.
- L'harmonie de l'ensemble est prise en compte sans qu'elle soit prépondérante.

Dans les épreuves sous la selle, il faut que le cheval, par son comportement, sa disponibilité, sa façon de se déplacer, son aspect, donne envie de le monter : il doit procurer du plaisir à son cavalier.

Ces épreuves ne sont pas destinées à établir un classement mais à :

- mettre en évidence des chevaux et poneys adaptés à une utilisation de loisir du type équitation d'extérieur pour permettre :
 - aux éleveurs de valoriser leur production,
 - aux utilisateurs de se procurer une monture testée,
 - la rencontre des éleveurs et des utilisateurs.
- permettre aux professionnels proposant des produits équestres de faire qualifier leurs chevaux, la qualification étant un instrument de promotion (affichage dans les écuries, plaques sur les boxes, dépliants...).
- permettre à la clientèle des établissements équestres (de tous types) d'avoir une information sur la qualité de la cavalerie proposée.
- favoriser la sélection de reproducteurs en distinguant les sujets qui, principalement par leur comportement, réunissent les qualités recherchées pour toute pratique équestre ; encourager les éleveurs à entreprendre une démarche de sélection en ce sens.
- entretenir une démarche de réflexion à propos des qualités du cheval de loisir, et accorder une attention particulière au comportement, valoriser la primordiale prise en compte du comportement dans l'évaluation des aptitudes d'un maximum de chevaux, et poneys

Chevaux et poneys :

Ces épreuves sont ouvertes à tous les chevaux et poneys, préalablement identifiés âgés de 3 à 18 ans et répondant aux conditions sanitaires en vigueur. Seuls sont considérés comme identifiés les chevaux munis d'un document d'identification établi ou validé par L'IFCE ou du double de la fiche d'identification en cours de validité (2 mois) établie par une personne habilitée.

Conditions sanitaires :

Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux vaccinés contre la grippe équine selon les protocoles en vigueur figurant sur www.haras-nationaux.fr . La mention de ces vaccins doit figurer sur le document d'accompagnement.

Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves.

Les animaux présentant une boiterie seront immédiatement éliminés.

Tout animal présentant un comportement dangereux, pour son cavalier (se pointe, etc...) ou les autres concurrents (mord, tape, signes d'agressivité, etc...) est ajourné, quelque soit le moment où cela est constaté par le jury.

Cavaliers et harnachement :

L'épreuve est ouverte à tous les cavaliers titulaires d'une licence fédérale ou présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile.

Une tenue correcte est exigée. De même, le harnachement doit être en bon état.

Tout type d'harnachement et d'embouchure est autorisé, mais les juges peuvent tenir compte de leur particularité sur l'attribution des notes , en particulier sur la maîtrise du galop lors des tests de comportement.

Toute brutalité ou cruauté à l'égard des chevaux sera sanctionnée par une exclusion de l'épreuve.

Les éperons sont interdits ; le port de la cravache est autorisé, mais les juges en tiennent compte lors de l'attribution des notes, qui sont baissées en fonction de l'usage fait de la cravache.

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve comporte 4 parties sans dissociation du couple cavalier – cheval ou poney.

L'organisateur détermine, en accord avec le jury, l'ordre des quatre parties de l'épreuve.

- 1) une série de 12 tests de comportement
- 2) un contrôle de la vitesse par passage du galop à l'arrêt
- 3) une présentation montée aux 3 allures obligatoirement en groupe. Les candidats sont évalués lots formés de 3 à 5 équidés comprennent indistinctement hongres, femelles et entiers.
- 4) une présentation en main (cheval dessellé) devant le jury pour juger du modèle.

Tests de comportement :

L'épreuve est composée de 6 tests obligatoires :

- monter dans un van et en descendre
- donner les pieds (étant attaché)
- le montoir. L'utilisation du montoir est autorisée.
- surprise visuelle : (exemples possibles)
 - Passage le long d'un fil à linge
 - Banderoles flottantes
 - Portique de lanières
 - Drapeau ou vêtement
 - Ouverture de parapluie
 - Parc à chèvres ou à moutons
 - Parc à porcs
 - Bouc attaché à piquet
 - Machine à fumier
 - Voiture
 - Panneau
 - Bâche
 - Gyrophare sur engin agricole
 - Une personne menant une brouette débouchant de derrière une haie
 - Ouverture d'une carte
- franchissement d'un gué s'il y en a (remplacé par une bâche le cas échéant)
- franchissement d'un obstacle en main (contrebas de préférence)

Les 6 autres tests libres peuvent être choisis parmi les exemples ci-dessous :

- marche en main aux côtés de son cavalier
- Contre bas
- Contre haut
- Talus, butte, descente franche
- Branches basses
- Bâche ou moquette au sol
- Tronc ou stères de bois
- Haie, type sous-bassement de CSO
- Rideau plastique/passé sous un drap suspendu/ tunnel
- Rideau de lanières plastiques
- Etendoir à linge parallèle à une ligne au sol tracée à la chaux
- Pneus posés à plat
- Pont à bascule encadré de lisses
- Passerelle en bois
- Ouverture d'un portail.
- Ouverture et fermeture d'une barrière (en dur ou une corde)
- Passage entre des signalisations
- Panneaux de chantier mobiles
- Couloir de bottes de paille
- Bordure maraîchère
- Barres au sol en forme de S posées sur des taquets à 7 ou 8 cm du sol
- Déplacement d'un seau d'eau entre deux tables
- Enchevêtrement de branches (mikado)
- Franchissement de barres au sol disposées à des intervalles irréguliers
- Maniabilité en S
- Gymkhana entre les barres
- Reculer entre deux barres au sol
- Klaxon
- Trompe/cor de chasse
- Corne de brume
- Cloche
- Sifflet
- Tambour
- Corne type « foot »
- Personne tape sur un tonneau/fût métallique (avec un marteau)
- Boîte en fer
- Démarrage d'un moteur
- Tracteur en marche + coup d'accélérateur
- Gpe de fonction marteau piqueur

Il est recommandé de structurer le parcours sur la base de 2 tests évaluant la franchise, 2 tests évaluant la soumission et la sécurité, 2 tests évaluant le contrôle et la maniabilité. On privilégiera les obstacles « naturels » utilisant les ressources du lieu (rivière, butte, marche, portail...)

Jugement et notation :

Le jury est composé d'au moins deux personnes relevant de la liste des juges tenue par l'IFCE (cf www.haras-nationaux.fr)

Le jury est souverain. Ses décisions ont un caractère collectif et sont sans appel. En cas de désaccord entre les membres du jury, la décision du président prévaut.

a) Tests de comportement

Chaque test est noté de 0 à 5.

Des grilles de notation sont données à titre indicatif ci après. Ce document peut être remis à titre d'information aux participants concernés.

- Un animal réticent lorsqu'il se présente pour un premier passage peut montrer de la confiance au second essai. Il doit être jugé favorablement au vu de son aptitude à apprendre.

Au delà de trois essais infructueux, le test est noté ZERO.

- | | |
|----------------------------|--|
| - 55 points et plus | Accès potentiel à la catégorie ELITE |
| - de 48 points à 54 points | Accès potentiel à la catégorie SELECTION |
| - de 39 points à 47 points | Accès potentiel à la catégorie QUALIFIE |
| - 38 points et au-dessous | Pas d'accès aux mentions. |

Ne peut obtenir la mention « Elite » un cheval ayant obtenu la note de 0 à l'un des trois tests obligatoires suivants :

- monter et descendre d'un van,
- donner les pieds,
- montoir

b) Maîtrise du galop

Sur une ligne droite le cavalier met sa monture au galop soutenu et, au signal du jury, il la reprend et l'arrête ; si le galop est insuffisamment soutenu, le jury fait recommencer.

Si le cavalier parvient à arrêter sa monture, même avec quelques difficultés, sa sécurité n'étant pas mise en danger, il peut accéder à la qualification.

En revanche, si le cavalier ne parvient pas à arrêter sa monture, ou s'il met sa sécurité en danger, le cheval est ajourné.

En outre, le jury peut attribuer des points de bonification, qui s'ajoutent au total de ceux obtenus lors des tests de comportement :

- Arrêt difficile ou ,en défense ou allure insuffisamment soutenue : pas de bonification
- Arrêt sur une courte distance, sans défense, cheval coopératif : bonification maximale de 5 points
- Situations intermédiaires : bonification de 1 à 4 points.

c) Allures – Attitude et comportement.

Elle a pour but d'apprécier principalement la qualité des allures mais aussi l'attitude sous la selle et le comportement, notamment vis à vis des autres chevaux. L'épreuve se déroule en carrière ou espace fermé.

Les groupes sont formés d'un maximum de 5 cavaliers.

Il sera demandé aux cavaliers et à leurs montures :

- de se déplacer aux trois allures en groupe et isolément ;
- d'effectuer des transitions montantes et descendantes ;
- de marcher rênes longues au pas.

Le jury appréciera la capacité du cheval ou poney à conserver le trot et le galop avec des rênes souples, en toute sécurité.

Il est demandé aux jury de tenir compte et de ne pas pénaliser les variations qui peuvent être liées aux équitations ou races spécifiques (par exemple allures rasantes et peu étendues les chevaux d'équitation western).

Pour les chevaux dits « d'allures », le tölt peut remplacer le trot. Les modalités d'appréciation de cette allure figurent dans note spécifique mise à la disposition du jury.

Les candidats sont évalués selon la grille jointe : les appréciations « très insuffisant ou insuffisant » conduisent automatiquement à ajourner l'animal présenté.

Dans les autres cas :

C'est la colonne qui recueille le plus de croix qui permet l'accès potentiel à une catégorie :

- majorité de croix dans la colonne « correct », accès potentiel à la catégorie QUALIFIE
- majorité de croix dans la colonne « bien », accès potentiel à la catégorie SELECTION
- majorité de croix dans la colonne « très bien », accès potentiel à la catégorie ELITE

d) Modèle :

L'appréciation porte sur la qualité du dos, des membres et des aplombs, l'orientation générale du cheval, ses rayons ainsi que sa tête et son encolure. Le même principe que pour le jugement des allures est applicable.

Le jury a la possibilité de toucher les membres pour évaluer leur état.

Dans le cas où l'accès à une catégorie ne peut être clairement déterminé par une majorité de croix attribuées dans une colonne, le jury est souverain dans sa décision finale pour l'accès potentiel à une catégorie.

Les graves défauts d'aplomb, les tares importantes, les traces d'usure précoce écartent l'animal de l'accès aux mentions.

Attribution de la qualification

Les chevaux et poneys ne sont pas classés entre eux mais répartis en 3 catégories.

La catégorie à laquelle a accès l'animal est déterminée par la mention la plus basse obtenue sur les 3 critères notés, à condition que l'épreuve de maîtrise du galop ne l'en ait pas écarté.

TABLEAU RECAPITULATIF DE NOTATION DES CRITERES

Test de comportement	Allures	Modèle
55 points et + ELITE LOISIR	Majorité de TRES BIEN ELITE	Majorité de TRES BIEN ELITE
48 à 54 points SELECTION LOISIR	Majorité de BIEN SELECTION	Majorité de BIEN SELECTION
39 à 47 points QUALIFIE LOISIR	Majorité de satisfaisant QUALIFIE	Majorité de satisfaisant QUALIFIE

Les chevaux n'ayant pas obtenu l'une des 3 catégories sont ajournés.

La mention de la catégorie obtenue est portée sur le document d'identification.

« Epreuve de Qualification LOISIR

Lieu :

Date : / /

MENTION :

Signature président du jury : »

Les notes obtenues dans le cadre des concours de modèle et allures peuvent être utilisées pour déterminer la mention obtenue dans ces 2 catégories d'épreuve (sauf la maîtrise du galop). Les règles de ces équivalences sont définies dans un document spécifique validé par chaque association de race concernée et L'IFCE.

Prix

Pour les chevaux, poneys de 3 à 5 ans appartenant à un stud book ou à un registre, l'épreuve peut être dotée de prix en espèces offerts par la Société Hippique Française. Le cumul des primes sur une même année n'est possible que s'il y a progression dans le niveau des épreuves (local, régional, national).

Tous les animaux obtenant une mention reçoivent une plaque d'écurie.

Engagements

Les engagements doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire joint et être accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les animaux qui donnent droit à la perception d'une prime.

Dossier d'engagement à retourner, **avant le 24 juillet 2015**
AFPNF / 18 rue de Sarrelouis / 57550 Villing / Tel 03 87 57 00 60